

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 10 JUILLET 2023

N° 2023-08-01

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du trente juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 13</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 15 Exprimées par pouvoirs : 7 Total (mini 19) : 22</p> <p>Quorum atteint</p>

Délégué-es présents-es

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**
Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**
Agnès ROSSI

**11 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1
voix chacun)**
Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX,
Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale
ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY,
Yann TRACOL.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Vincent JACQUEMART à Gilles CREMILLIEUX,
Philippe CAHN à Éric RICHARD, Pierre COMBES à Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX à Christelle
RUYSSCHAERT

Délégué-e excusé-e : Claude AURIAS, Laurent CHAREYRE, Corinne MOULIN, Marlène MOURIER,
Roland PEYRON, Gérard TENOUX

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Jean-Christophe CAMP est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Innover et coopérer pour valoriser les ressources agricoles du territoire –
Ajustement des modalités de recrutement du chargé de projet**

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024
Fonctionnement	17 446.86 €	39 255.44 €
Investissement	0.00 €	0.00 €

Coût global prévisionnel (13 mois)	Dépenses	Recettes
		56 702.30 €
- Innover et coopérer	31 563.17 €	20 879.46 €
- Tilleul c'est naturel	18 342.40 €	11 739.14 €
- Part salaire non valorisée	6 796.73 €	0.00 €

Rapport :

La Présidente expose,

Par délibération en date du 30 septembre 2022, le Bureau Syndical a créé un emploi non permanent de chargé-e de projet "Prospective et innovation", de catégorie A, pour une durée prévisionnelle de 18 mois à compter de la date d'embauche, pour mener à bien le projet identifié suivant : projet LEADER – "innover et coopérer pour valoriser les ressources agricoles du territoire" et dont la rémunération devait être au plus afférente à indice brut 588 (IM 496).

Il était également précisé que la quotité de temps de travail pouvait évoluer jusqu'à 1 ETP.

Considérant l'octroi des subventions afférentes à hauteur d'un équivalent temps plein, la Présidente propose, en vue d'un recrutement dans l'été, que :

- L'emploi soit pourvu à temps plein
- La rémunération soit au plus afférente à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Lors des débats survenus le 24 juin, il est apparu que le Parc avait mis fin à la mission de valorisation des productions locales, à l'exception de la mise en œuvre de l'itinéraire gourmand. Il a ouvert deux axes de travail conformes avec la charte : l'un portant sur la transformation des productions agricoles, l'autre sur l'agritourisme. Les deux contrats liés à ces opérations arrivant à leurs termes en fin d'année 2024, il a été convenu que les instances du Parc opterait pour l'un des deux axes de travail pour la période 2025-2027.

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2022-10-12 en date du 30/09/2022 stabilisant le plan de financement du projet « innover et coopérer pour valoriser les ressources agricoles du territoire », créant un emploi de chargé-e de projet "Prospective et innovation" et fixant le niveau de rémunération ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2023-04-04 en date du 16/02/2023 stabilisant le plan de financement du projet « Tilleul c'est naturel »
- ◆ Considérant la charte du Parc naturel régional et en particulier la mesure I.1.2 « Développer et promouvoir des outils locaux de transformation et une diversification des productions des exploitations des Baronnies provençales »
- ◆ Considérant la feuille de route du Parc pour la période 2022-2024 et plus précisément son axe transversal « renforcer le rôle du syndicat mixte de gestion du Parc comme acteur de l'innovation, mobilisateur des énergies citoyennes », fixant notamment comme priorité d'action le développement de sa fonction d'acteur de l'innovation en développant des compétences et de la ressource autour de l'ensemble de la chaîne de l'innovation



Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** la proposition de la Présidente
- **Décide** que l'emploi créé par délibération n° 2022-10-12 susvisée est ouvert à temps plein ;
- **Dit** que la rémunération sera au plus afférente à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux ;
- **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion.
- **Autorise** la Présidente à pourvoir cet emploi, à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

